

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 02 MARS 2023**

-----  
**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 44 - Présents : 35 - Procurations : 6

**Rappel des dates** : Convocation : 23/02/2023 - Affichage : 23/02/2023

Le deux mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 27/02/2023	
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir à Michel PRÉ - 28/02/2023	
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise		Pouvoir à Damien CHRISTIANY - 02/03/2023	
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAGNES	FROGER Michel		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 01/03/2023	
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Martial LATIMIER - 27/02/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir à Anthony TRIFAUT - 01/03/2023	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Franck FLOQUET est élu secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un poste d'animateur jeunesse.**

**Délibération n°2023-025**

Le poste de Chargé de coopération CTG nouvellement créé a été pourvu en interne dans le cadre de la réorganisation du service Petite enfance-Enfance-Jeunesse. Ce changement d'affectation conduit à laisser vacant un emploi d'animateur jeunesse à temps complet.

Ce poste relève du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation selon l'organigramme du service. L'emploi actuellement vacant est celui d'un animateur territorial principal de 1ère classe. Le conseil est invité à le supprimer pour le remplacer par un poste du cadre d'emploi de référence.

Le premier grade du cadre d'emploi est accessible sans concours. Cependant afin d'élargir les possibilités de recrutement, l'embauche d'un contractuel diplômé et/ou disposant d'une expérience professionnelle, aux grades d'Adjoint d'animation principal de seconde ou de première classe doit être prévue, dès lors qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

**Le conseil communautaire,**

Sur le rapport du Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu la délibération n°2021-02-D008 en date du 4 février 2021 portant création de postes d'avancement pour l'exercice 2021,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**DECIDE**

- De créer un emploi d'animateur jeunesse à temps complet ayant pour mission de développer et mettre en place les actions et les activités en direction des jeunes du Gesnois Bilurien âgés de 11 à 17 ans, d'informer et orienter les jeunes de 15 à 30 ans dans le cadre du RIJ (Relais Info Jeunesse), et de les accompagner dans l'expression et la réalisation de leurs projets.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation. Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement du 2° de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique (*Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code*) si le recrutement est envisagé par référence aux grades d'adjoints d'animations principaux;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

la qualification exigée des candidats sera celle exigée des candidats au concours externe d'adjoint d'animation principal de seconde classe, et sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 368 et 558.

- De supprimer le poste d'animateur territorial principal de 1ère classe devenu vacant.
- D'autoriser Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,

Les postes restant vacants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération.

**MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,  
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 7 mars 2023,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du : .....

au : .....